

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECOR-017-115276/22/BM**

■ **Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle OPTITEC au titre de l'exercice 2022 - Approbation d'une convention 20361**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et le développement des filières d'avenir, comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda économique de la Métropole, approuvé en 2017.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle, grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés, issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés, en France et à l'international.

Le pôle Optitec est spécialisé dans les technologies clés que sont l'imagerie, la photonique et les technologies frontières (technologie immersive, Intelligence Artificielle...). Il réunit près de 220 membres, composés d'industriels représentant près de 75 000 emplois, mais également de nombreux établissements de recherche, d'enseignement et d'organismes de formation.

Le pôle Optitec, dont le siège se situe sur le technopôle de Château-Gombert, couvre les deux grandes régions du Sud de la France : Région Sud et Occitanie et s'attache à mener sur l'ensemble de son territoire une action de proximité avec ses adhérents et partenaires, à travers un programme d'animation et une action de terrain.

Optitec structure son action autour de cinq domaines d'application :

- Sécurité et défense, grands instruments scientifiques : sécurité des biens, des sites sensibles et des personnes, instrumentalisation nucléaire, sous-marin, naval, aérien...
- Santé et Sciences du Vivant : imagerie et instrumentalisation médicale, biomédical et biotechnologies...
- Ville et mobilité intelligentes : voiture autonome, éclairage et réseaux d'informations...
- Industrie du futur : contrôle en ligne et contrôle non destructif, interaction homme machine, maintenance, formation...
- Agriculture numérique : phénotypage et détection précoce des maladies, imagerie embarquée....

Depuis 2019, date de démarrage de la Phase IV des pôles de compétitivité, Optitec a engagé une phase de transition de son modèle économique, qui se traduit par une redéfinition de son offre de services aux entreprises et une implication croissante des entreprises adhérentes dans la réalisation du programme d'action. Le pôle mobilise désormais de manière plus intensive l'expertise scientifique et technique disponible au sein de son réseau pour mettre en œuvre sa nouvelle offre de service et notamment l'axe 4 de la feuille de route décrite ci-après.

Le plan d'action d'Optitec pour l'année 2022 s'articulera autour de 5 axes prioritaires :

Animation du réseaux & partenariats

- Organisation de webinaires et évènements réseau de petits formats (petit déjeuner, apéro d'été...), ainsi qu'une journée thématique consacrée à l'industrie du futur en partenariat avec « Team Henri Fabre ».
- Contribution à la mise en œuvre de la Plateforme Régionale d'Accélération de l'Intégration de l'Industrie du futur Sud, PRACIIS, portée par le Team Henri Fabre.
- Participation au Comité d'engagement de Région Sud Investissement ainsi que celui de French Tech Seed.
- Contribution à l'expérimentation du dispositif Action de Formation en Situation de Travail (AFEST). A ce titre Optitec sera, notamment, chargé de qualifier les entreprises et leurs besoins.

Programme d'accélération

En 2022 Optitec a opté pour un système de contrat d'apport d'affaires. Ainsi, le programme d'accélération sera externalisé auprès de consultants qualifiés rémunérés par le pôle, qui conservera la relation avec les entrepreneurs et le suivi de la bonne réalisation de l'action menée par le consultant.

Ce dispositif va monter en puissance durant l'année 2022. Les thématiques d'accompagnement, dans le modèle d'apport d'affaires, s'articulent autour des volets suivants :

- Stratégie / Business : aide à la commercialisation, Go to market, stratégie de diversification, stratégie de communication, stratégie de marketing amont, etc.
- Financement : relecture avec avis critique de dossier de financement, etc...
- Etudes : études technico-économique, étude de marchés
- Recrutement profil technique

A ces actions s'ajoute la poursuite d'une action collective dans le domaine de la gestion des ressources humaine, déployée depuis 2021 sur toute la Région Sud, à destination des PME matures du réseau. Elle comprend une première phase de diagnostic stratégique, opérationnel & financier et une seconde phase de diagnostic RH destinée à accompagner l'entreprise sur certaines questions et réflexions relatives aux compétences internes, aux recrutements potentiels ou à l'externalisation de certaines activités.

Développement et financement de projets d'innovation ou de maturation industrielle:

En 2022, Optitec poursuivra son activité de soutien et d'expertise des projets innovants de ses entreprises membres en alliant le savoir-faire technique et les compétences business disponibles en interne afin de sourcer des projets prometteurs et de les accompagner depuis les développements R&D jusqu'à la mise en marché. Plus précisément, le Pôle pourra intervenir dans les différentes phases de :

- Détection et émergence de projets : veille et information sur les appels à projet (AAP), présence de terrain auprès des membres, échanges inter-pôles, interfaces avec les structures de transferts de technologies ;
- Recherche de partenaires à l'échelle régionale, nationale et européenne ;
- Sélection des dispositifs de financements : orienter les membres vers les guichets de financement régionaux, nationaux ou européens ;
- Accompagnement au montage de projets ;
- Labellisation ;
- Valorisation des résultats des projets accompagnés, via des actions de marketing et de communication.

Programmes d'accélération – Test d'innovation et/ou d'un nouveau produit :

Cet axe se décompose en deux volets :

- Démonstrateur en milieu urbain :

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme d'accélération Mobilité et Ville Intelligentes dont l'objectif est de fluidifier la circulation sur des nœuds routiers critiques par la régulation et l'optimisation des temps de passage ou d'arrêt des véhicules. La méthodologie envisagée se base sur la création d'une plateforme de test en situation réelle via l'aménagement d'un site urbain permettant de tester la fonctionnalité opérationnelle de la solution technologique

- Nouvelle offre de service du programme Optitec Industrie 4.0

A partir d'un cas d'usage (levier à passer, verrou à lever, process à améliorer) jugé prioritaire par un leader industriel et vis-à-vis duquel la photonique est une solution pertinente un programme d'accélération d'une durée d'environ 12 mois sera mis en œuvre par Optitec, l'objectif est d'apporter au leader une solution sur-mesure, en optimisant ainsi son temps et son retour sur investissement :

- identification d'un besoin
- identification d'une solution auprès des PME adhérentes d'Optitec
- développement d'un POC au sein d'un site industriel mis à disposition
- réalisation d'un prototype qui sera testé sur une ligne de production ou au sein du site industriel mis à disposition

Développement des marchés au plan international :

L'activité internationale du pôle Optitec mobilise différentes ressources dans la mise en œuvre de son plan d'action pour favoriser le développement de ses membres à l'international :

- Accompagnement des adhérents aux salons phares technologiques et applicatifs
- Prospection et veille sur les salons applicatifs
- Services de soutiens au développement d'affaires à l'international
- Stratégie européenne : déployée depuis l'antenne d'Optitec à Bruxelles

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle Optitec, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 52 000 €, représentant 2,82 % du budget prévisionnel 2022 d'un montant de 1 846 742 €.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 40 000 € seront pris en charge sur le budget principal Métropolitain
- 12 000 € seront pris en charge sur l'état spécial du territoire (CT2)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2010\_A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 28 avril 2022.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence de soutenir les associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui oeuvrent pour le développement de l'innovation au service des filières d'excellence ;
- L'action menée par le pôle Optitec pour susciter et accompagner les projets de recherche et développement mobilisant les technologies de la photonique et de l'imagerie, au service de domaines d'application stratégiques cohérents avec les filières stratégiques identifiées dans l'Agenda du développement économique.

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Est attribuée au Pôle OPTITEC une subvention de 52 000 euros au titre de l'exercice 2022. Celle-ci est prise en charge à hauteur de :

- 40 000 euros sur le budget principal Métropolitain,
- 12 000 euros sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix - CT2.

##### **Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec le Pôle OPTITEC ci-annexée.

##### **Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le budget principal Métropolitain, en section de fonctionnement, Sous-politique B370 - Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 67
- le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué,  
Industrie

Jean-Pascal GOURNES